



## PROCÈS-VERBAL

De la séance du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 2875, boulevard Laurier, 10<sup>e</sup> étage, bureau 1000, à Québec, le 27 mai 2010 à 10 h.

Sont présents :

- Mme Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, vice-présidente
- Mme Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis
- M. François Picard, conseiller de la Ville de Québec
- M. Jacques Marcotte, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier

Est absent :

- M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président

Sont également présents :

- M. Marc Rondeau, directeur général
- M. Benoît Massicotte, secrétaire

### Ouverture de la séance

La vice-présidente du comité exécutif ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

### Adoption de l'ordre du jour

#### **Résolution n° E-2010-38**

Il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour présenté en y ajoutant ces modifications :

- Retirer le point 3. b) 1 – Embauche d'une ressource temporaire responsable des dossiers relatifs au Saint-Laurent;
- Ajouter au point 3. d) 2 – Renouvellement de l'adhésion à la SODES et candidature au conseil d'administration.

Adoptée à l'unanimité

### Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 22 avril 2010

#### **Résolution n° E-2010-39**

Approuver le procès-verbal de la séance tenue le 22 avril 2010.

Adoptée à l'unanimité

### Assurance responsabilité civile professionnelle et erreur et omission des dirigeants et administrateurs

#### **Résolution n° E-2010-40**

Reporter à la séance du 17 juin du comité exécutif la décision relative au renouvellement de l'assurance responsabilité civile professionnelle et erreur et omission des dirigeants et administrateurs de la Communauté métropolitaine de Québec pour la période du 16 juin 2010 au 16 juin 2011.

Référence : Mémoire du 27 mai 2010

Certificat du  
trésorier : CT-2010-150  
Responsable : Direction générale - Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Demande de participation financière : Journée Méga Recyclage 2010

**Résolution n° E-2010-41**

Ne pas accorder d'aide financière au conseil de quartier de Maizerets pour l'événement Journée Méga Recyclage qui aura lieu le 5 juin 2010.

Référence : Mémoire du 19 mai 2010  
Certificat du  
trésorier : CT-2010-151  
Responsable : Direction générale - Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Avis sur le règlement n° 131.4 de la MRC de La Côte-de-Beaupré modifiant le règlement de contrôle intérimaire (RCI) n° 129

**Résolution n° E-2010-42**

Informar le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, que la CMQ est favorable à l'entrée en vigueur du règlement n° 131.4 de la MRC de La Côte-de-Beaupré dans la seule mesure où le RCI n° 129 de La Côte-de-Beaupré précisera que l'article 5.9.1.1 modifié par le Règlement n° 131.4 reste subrogé à l'article 4.4.2.1 dudit RCI de La Côte-de-Beaupré.

Référence : Mémoire du 11 mai 2010  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Avis sur une demande d'exclusion à la zone agricole provinciale de Lévis

**Résolution n° E-2010-43**

Informar la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) est favorable à l'exclusion de la zone agricole provinciale du lot 367480 demandée par la Ville de Lévis, compte tenu entre autres de la recommandation du CCA de la CMQ et de la difficulté de pratiquer l'agriculture sur ce lot.

Transmettre à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) le présent mémoire et ses annexes afin de motiver l'avis de la CMQ.

Ont voté en faveur : Mme Danielle Roy Marinelli, Mme Anne Ladouceur, M. Jacques Marcotte

A voté contre : M. François Picard

Référence : Mémoire du 10 mai 2010  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à la majorité

Avis sur le règlement n° 202-10 de la MRC de Bellechasse modifiant le schéma d'aménagement et de développement (SAD) n° 101-00 ainsi que ses amendements

**Résolution n° E-2010-44**

Informez le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que la CMQ n'émettra pas d'avis quant au Règlement n° 202-10 de la MRC de Bellechasse modifiant le schéma d'aménagement et de développement (SAD) n° 101-00 ainsi que ses amendements.

Référence : Mémoire du 11 mai 2010  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Avis sur une demande d'utilisation à des fins non agricoles à Château-Richer

**Résolution n° E-2010-45**

Informez la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) que la CMQ n'émettra pas d'avis quant à la demande n° 366642 de la CPTAQ formulée par la Ville de Château-Richer.

Référence : Mémoire du 12 mai 2010  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Implantation du poste de transformation électrique Charlesbourg et de ses lignes d'alimentation à Québec

**Résolution n° E-2010-46**

Informez Hydro-Québec TransÉnergie, à l'égard du projet de poste Charlesbourg 230-25kV et ses lignes d'alimentation 230kV, que la CMQ :

- Est en accord avec le projet d'implantation du poste Charlesbourg 230-25 kV tel que proposé lors des consultations tenues en mars 2010;
- Favorise la variante A du tronçon 2 décrit par Hydro-Québec TransÉnergie lors des consultations tenues en mars 2010;
- Souhaite que la partie sud de cette variante A mesurant 1,1 km soit optimisée afin de longer, si c'est techniquement et économiquement réalisable, le couloir occupé par la ligne 315 kV existante d'Hydro-Québec afin de réduire au maximum le déboisement nécessaire au projet et le morcellement des terrains du secteur;
- A des préoccupations quant aux paysages de son territoire et des voies d'entrée de la capitale et qu'à cet égard elle insiste sur le fait que toutes les mesures de mitigation possibles soient prises afin de diminuer l'impact négatif sur les paysages d'un tel projet;
- Demande que soit réalisé rapidement des simulations visuelles à partir de divers points de vue afin d'établir les impacts du projet quant aux paysages visibles à partir de l'autoroute 73 et certains axes, sorties ou entrées autoroutières la desservant, notamment les boulevards Louis XIV et Jean-Talon de même que les rues George-Muir et de la Faune.

Que copie du présent mémoire et de ses annexes soient transmises aux représentants d'Hydro-Québec afin d'étayer la position de la CMQ.

Référence : Mémoire du 21 avril 2010  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Avis sur deux demandes d'utilisation non agricole (UNA) portant les numéros 366208 et 367222

**Résolution n° E-2010-47**

Informez la CPTAQ que la CMQ n'émettra pas d'avis quant aux demandes de la firme Vidéotron visant l'utilisation d'une partie des lots 4 105 213 et 1 041 676 du cadastre du Québec à des fins autres que l'agriculture, soit pour l'implantation d'un pylône de communication et ses accessoires, puisque ces projets sont d'intérêt strictement local et n'ont pas d'impact métropolitain au plan agricole.

Informez les MRC et les villes de la CMQ de l'importance que les projets d'implantation d'antenne de téléphonie et de télécommunication, malgré qu'ils soient de compétence fédérale, soient encadrés lors de l'émission de permis afin d'harmoniser leur insertion visuelle et architecturale dans le milieu environnant.

Référence : Mémoire du 26 avril 2010  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Parcours innovation scientifique du salon Éducation Emploi - Commandite

**Résolution n° E-2010-48**

Accorder une aide financière de 5 000 \$ en qualité de commanditaire du *Parcours de l'innovation* dans le cadre du salon Éducation Emploi qui aura lieu du 27 au 30 octobre 2010.

Autoriser le président et le secrétaire, ou en leur absence ou empêchement d'agir, le vice-président du comité exécutif et le directeur général, à signer l'entente à intervenir et tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence : Mémoire du 13 mai 2010  
Certificat du trésorier : CT-2010-152  
Responsable : Développement économique et touristique

Adoptée à l'unanimité

Carnaval de Québec - Commandite

**Résolution n° E-2010-49**

Accepter, à même le budget 2010, le versement au Carnaval de Québec, édition 2011, d'une contribution financière de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) de 35 000 \$ à titre de commanditaire principal de la course en canot, permettant ainsi que soit maintenue l'activité à bord du traversier de la Société des traversiers du Québec stationné à Lévis.

Accepter que la course en canot devienne « **La course en canot CMQ du Carnaval** ».

Demander aux représentants du Carnaval de présenter à l'administration de la CMQ un plan détaillé de visibilité.

Accepter, à même les budgets 2011 et 2012, le versement au Carnaval de Québec, éditions 2012 et 2013, de contributions financières de 35 000 \$, sujet à l'acceptation du conseil d'intégrer ces contributions aux budgets des années 2011 et 2012.

Autoriser le président de la CMQ et le secrétaire et, en cas d'absence ou d'empêchement, la vice-présidente du comité exécutif et le directeur général, à signer pour et au nom de la CMQ l'entente à intervenir avec le Carnaval de Québec sur ces contributions financières et tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Recommander au conseil, lors de l'adoption des budgets 2011 et 2012, de prévoir des montants de 35 000 \$ pour les éditions 2012 et 2013 du Carnaval de Québec, à titre de commanditaire de la course en canot.

Référence : Mémoire du 13 mai 2010  
Certificat du trésorier : CT-2010-153  
Responsable : Développement économique et touristique

Adoptée à l'unanimité

Demande de financement de l'évènement Marathon des Deux Rives

**Résolution n° E-2010-50**

Appuyer le Marathon des Deux Rives pour l'organisation de sa 13<sup>e</sup> édition qui se tiendra sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec le 29 août 2010, en lui accordant une aide financière de 25 000 \$.

Informers l'organisation du Marathon des Deux Rives ainsi que les villes de Québec et de Lévis que la contribution de la CMQ doit être comprise comme la contribution monétaire des villes et MRC du territoire métropolitain à cet événement et que, par conséquent, les villes et MRC du territoire et en particulier les villes de Québec et de Lévis n'ont pas à être sollicitées pour une contribution monétaire additionnelle à l'évènement.

Autoriser le président et le secrétaire, ou en leur absence ou empêchement d'agir, le vice-président du comité exécutif et le directeur général, à signer l'entente à intervenir et tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence : Mémoire du 13 mai 2010  
Certificat du trésorier : CT-2010-154  
Responsable : Développement économique et touristique

Adoptée à l'unanimité

Renouvellement de l'adhésion à la SODES et candidature au conseil d'administration

**Résolution n° E-2010-51**

Renouveler l'adhésion de la Communauté métropolitaine de Québec à la Société de développement économique du Saint-Laurent pour 2010 et autoriser le paiement de la cotisation de 5 000 \$, plus les taxes.

Demander aux représentants de la Communauté métropolitaine de Québec à la Société de développement économique du Saint-Laurent d'informer le comité exécutif des activités et de l'évolution des différents dossiers traités par la Société de développement économique du Saint-Laurent en cours d'année.

Référence : Mémoire du 26 mai 2010  
Responsable : Développement économique et touristique

Adoptée à l'unanimité

Titre métropolitain – Demande de la MRC de La Jacques-Cartier

**Résolution n° E-2010-52**

Accepter le principe de l'extension du titre métropolitain à la MRC de La Jacques-Cartier et, si de telles demandes survenaient, aux MRC de La Côte-de-Beaupré et de L'île-d'Orléans.

Accepter de financer le surcoût de cette extension à l'intérieur des engagements budgétaires de la CMQ prévus à l'entente en vigueur.

Demander au MTQ de contribuer au financement de l'extension du titre métropolitain aux MRC de La Jacques-Cartier, de La Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans par une modification au Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional (PAGTCR).

Demander à la direction générale de préparer un addenda à l'entente en vigueur pour l'extension du titre métropolitain aux MRC de la CMQ.

Référence : Mémoire du 27 mai 2010  
Responsable : Transport

Adoptée à l'unanimité

Demande de confirmation de la contribution financière du MTQ pour le projet pilote d'interconnexion des services de transport adapté du territoire de la CMQ

**Résolution n° E-2010-53**

Accepter que le projet pilote d'interconnexion des services de transport adapté du territoire de la CMQ débute à l'automne 2010, conditionnellement à la contribution financière attendue du MTQ.

Demander à la ministre des Transports, M<sup>me</sup> Julie Boulet, de confirmer la contribution attendue du MTQ équivalente à 87,5 % des coûts du projet pilote jusqu'à hauteur de 350 000 \$ annuellement sur deux ans, en indiquant que la CMQ a accepté de contribuer 12,5 % des coûts du projet jusqu'à hauteur de 50 000 \$.

Référence : Mémoire du 27 mai 2010  
Responsable : Transport

Adoptée à l'unanimité

Bordereau d'information

**Résolution n° E-2010-54**

Prendre acte du bordereau d'information en date du 27 mai 2010 contenant le document suivant :

- a) Bulletin conjoncture (avril 2010) – L'économie au 4<sup>e</sup> trimestre 2009;

Référence : Bordereau d'information du 27 mai 2010  
Responsable : Secrétaire

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

**Résolution n° E-2010-55**

Prendre acte du bordereau de dépenses en date du 27 mai 2010 contenant les documents suivants :

- a) Une liste qui fait état des dépenses du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2010 (période 4);
- b) Une liste qui fait état des dépenses Visa du mois d'avril 2010;
- c) Une liste des salaires versés aux élus et employés de la CMQ du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2010;

Référence : Bordereau de dépenses du 27 mai 2010  
Certificat du trésorier : CT-2010-156  
Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

PGMR – Appel d’offres pour la réalisation d’un inventaire des quantités de matières résiduelles

**Résolution n° E-2010-56**

Autoriser la direction générale à procéder à un appel d’offres de services professionnels d’un montant maximum de 50 000 \$ pour la réalisation d’un inventaire des quantités de matières résiduelles générées et valorisées par le secteur municipal, les entreprises des secteurs institutionnels, commerciaux et industriels (ICI), ainsi que celles des secteurs de la construction, rénovation et démolition (CRD), selon le document joint en annexe.


Former un comité d’évaluation des offres présentées, composé d’un représentant administratif de la Ville de Québec, un des MRC et un de la Communauté métropolitaine de Québec.

Référence : Mémoire du 13 mai 2010  
Responsable : Environnement

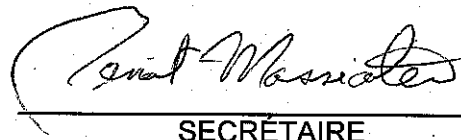
Adoptée à l’unanimité

Levée de la séance

La séance est levée.



VICE-PRESIDENTE DU COMITÉ EXÉCUTIF



SECRETARE